



*Site Natura 2000*  
*« Etang et mares de la Capelle » - FR 9101402*

Groupe de travail : Mesures de gestion en contexte  
AGRICOLE

Mardi 23 novembre 2010 en mairie de la Capelle-et-Masmolène

COMPTE-RENDU

PJ : diaporama

Personnes présentes (par ordre alphabétique) :

- **BENOIT Patrice** : Direction départementale des territoires et de la mer du Gard – DDTM 30
- **BROUILLET Patrice** : Eleveur
- **DROME Stéphane** : Agriculteur
- **DUFAS Didier** : Agriculteur
- **DURANDO Françoise** : Adjointe au maire de la Capelle-et-Masmolène
- **FAGE Gérard** : Eleveur
- **GENDRE Thomas** : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
- **GIRARDIN Sébastien** : Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
- **GIULIANI Mathieu** : Agriculteur retraité
- **MARJOLLET Guy** : Chambre d'agriculture du Gard
- **PARIENTE Anne** : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du Languedoc-Roussillon - DREAL L-R
- **RUH Roger** : Association de sauvegarde de l'étang
- **SAORIN Laurent** : Agriculteur
- **SERRES Hervé** : Agriculteur
- **TERNAT Raymond** : Fédération de Chasse du Gard

Personnes excusées (par ordre alphabétique) :

- **FERRANDON Claire** : Le lièvre de Mars
- **GOSSELIN Jean-François** : Société de protection de la nature du Gard
- **MARTY Vincent** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Gard – ONEMA 30

Compte-rendu :

Déroulement :

Mme Durando (mairie de la Capelle-et-Masmolène) accueille les participants et les remercie de leur présence.

M. Gendre (CEN L-R) introduit l'objectif de la réunion :

- informer les agriculteurs sur Natura 2000 et les enjeux écologiques du site
- informer les agriculteurs des mesures agri-environnementales (MAE) qui pourraient être mis en place dans le site.
- savoir si ces outils contractuels intéressent les agriculteurs

**1. Rappels sur Natura 2000 en général et les mesures finançables**

M. Benoît (DDTM 30) expose en un court diaporama la démarche générale de mise en œuvre de Natura 2000. Il liste notamment les différents outils contractuels susceptibles d'être mobilisés dans un site Natura 2000 par les propriétaires et ayants droits volontaires (Contrats Natura 2000, Mesures agri-environnementales, Charte Natura2000).

## **2. Rappels des enjeux écologiques et des objectifs de développement durable du site « Etang et mares de la Capelle »**

MM. Gendre et Girardin (CEN L-R) présentent à l'aide d'un diaporama les enjeux écologiques du site en précisant pour chacun sa localisation, cartes à l'appui, et les menaces ou problématiques de préservation. Ils présentent ensuite le tableau général des objectifs de préservation de la biodiversité et détaillent les grands principes de gestion à promouvoir dans le site Natura 2000 pour atteindre ces objectifs.

## **3. Le cadre général des Mesures agri-environnementales**

M. Marjollet (Chambre d'agriculture) présente les principales conditions et modalités de mise en œuvre des MAE par les agriculteurs.

## **4. Mesures agri-environnementales applicables sur le site « Etang et mares de la Capelle »**

MM. Girardin (CEN L-R) et Marjollet (Chambre d'agriculture) présentent les engagements unitaires par thème et des exemples de MAE.

Sur la question de l'intérêt d'un pâturage dans l'étang le CENL-R répond qu'un pâturage extensif encadré peut être compatible et même bénéfique vis-à-vis des enjeux écologiques du site (flore des gazons amphibies). La mise en œuvre d'un pâturage adapté peut passer par un contrat Natura 2000 ou une MAE en fonction du statut de la (des) personne(s) que la commune, propriétaire des terrains, choisirait si elle souhaitait faire pâturer l'étang. La réflexion d'un tel projet devra probablement associer des usagers de cet espace comme les chasseurs de l'étang.

### Relevé de décision :

Un certain nombre d'agriculteurs pourraient être intéressés par la contractualisation de MAE (notamment pour le pâturage). Pour confirmer cela, une réflexion plus précise et approfondie est maintenant nécessaire.

M Marjollet réalisera donc dans les semaines qui viennent une petite enquête auprès de chaque agriculteur exerçant sur le site, afin de faire le point sur l'éligibilité de chacun concernant la signature de MAE.

Puis, les participants s'accordent sur l'intérêt d'organiser une seconde rencontre sur le thème des MAE, le **mardi 25 janvier 2011** en mairie de la Capelle-et-Masmolène.

Elle pourrait s'organiser de la sorte :

- une demi-journée sur le pâturage (éleveurs, Chambre, DDTM, DREAL L-R, CEN L-R)
- et l'autre sur les cultures. (agriculteurs non éleveurs, Chambre, DDTM, DREAL L-R, CEN L-R)

Cette rencontre permettra de travailler concrètement sur le contenu des différentes MAE qui se seront révélées intéressantes lors de l'enquête individuelle, en fonction des pratiques agricoles des agriculteurs volontaires et des enjeux écologiques concernés.

L'ensemble des agriculteurs du site seront invités.